



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le Vingt et un Mai à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

**M. ROUSSILHE, pouvoir à M. GANTHER,
Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN,
Mme PERICHON,
M. HUSSON, pouvoir à M. de CHABANNES,
Mme VAZ.**

Absent :

M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

DATE DE
CONVOCAION
16 MAI 2024

DATE D'AFFICHAGE
16 MAI 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **15**
VOTANTS : **18**

**OBJET :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
A UNE PERSONNE
DE DROIT PRIVE.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale la demande de subvention déposée par Sophie POUGNET née le 8 juillet 1990 à Mende (48) et en formation au sein de l'Écurie des Bergers à LAPALISSE.

Cette jeune femme poursuit une carrière internationale dans le domaine du concours d'attelage. Sophie POUGNET a eu l'opportunité de représenter la Ville de Lapalisse lors de compétitions internationales. Elle a fait la demande d'une aide financière afin de financer la poursuite de sa carrière sportive de haut niveau qui implique des coûts significatifs comme les frais de déplacement pour les stages ou les compétitions, l'acquisition d'équipements spécialisés.

Monsieur le Maire propose d'apporter son soutien financier à cette jeune athlète et donc d'attribuer - en 2024 - une subvention d'un montant de 1 000 €

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à Sophie POUGNET,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention à l'article comptable 65748.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

31 MAI 2024

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 22 MAI 2024

Accusé de réception de la télétransmission

le :

